

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

SERVICES TECHNIQUES

## DEMANDE DE MATÉRIEL TECHNIQUE

#### Partie réservée au demandeur

	Association ou service demander	ır	Enregistrement au courrier municipal						
Date de la demande	Le:////								
Nom de l'association participante :									
Demande présentée par	□ M. □ Mme □Mlle	me □Mlle =:							
	Nom:								
	Fonction:								
	Signature	<b>~</b>							
Nature et descriptif de la									
manifestation									
Date, lieu et heure de la manifestation	Le h								
	A								
Liste du matériel demandé: (Petites et grandes tables chaises, praticables, stands, grilles d'exposition, barrières de sécurité, podium, branchements électriques, réfrigérateurs, congélateurs, vaisselle, trophées)	Objet	Quantité	Objet		Quantité				
		••••••			•••••				
		•••••			•••••				
		••••••			•••••				
		•••••			•••••				
					•••••				
Informations complémentaires									
Réception ou vernissage	□ Oui □ Non	Eláal	hage	□ Oui □	Non				
	Si OUI, se rapprocher de	Fléchage directionnel		Si OUI, contacter le Service					
	Mme Nicole CHAMPION			Municipal d'Information					

### DÉCISION DE PRÊT DE MATÉRIEL TECHNIQUE

Date de remise pour accord	Le:////								
Liste du matériel accordé/ observations	Objet	Quantité	Objet		Quantité				
		•••••	••••••						
		•••••			•••••				
		•••••			•••••				
		•••••			•••••				
Visa du responsable	Nom et prénom								
			□ Favorable □ Défavorable						
Décision de l'Adjoint aux associations	☐ Accordée		□ Refusée						
Décision de l'Adjoint aux travaux	☐ Accordée		□ Refusée						

Signature du responsable,

Signature des Adjoints au Maire,

### **IMPORTANT**

- ✓ Le traitement de la demande de matériel intervient dans **un délai minimal d'un mois** entre la date d'enregistrement du courrier et la date de la manifestation. Par conséquent, toute demande non enregistrée dans le délai imparti sera automatiquement rejetée.
  - ✓ Toutes dégradations ou manquement de matériel sera à la charge de l'association demandeuse.
- ✓ Toute demande d'autorisation de buvette devra se faire en mairie auprès du service concerné (Mme Claudie MORTIER).
- ✓ Pour toute demande de fléchage événementiel, se rapprocher du Service Municipal d'Information.
  - ✓ Pour les réceptions ou vernissage, se rapprocher de Mme Nicole CHAMPION.
  - ✓ Le transport de la vaisselle se fera obligatoirement par les soins de l'association participante.
- ✓ En fonction du matériel demandé et afin de satisfaire l'ensemble des demandes, nous vous informons que le matériel technique ne sera attribué qu'en fonction des disponibilités du matériel, du personnel et de la date de la demande. En effet, une demande de matériel technique pourra donc être partiellement accordée ou rejetée.
  - ✓ Après décision, une copie sera retournée au demandeur par courrier.